

RAPPORT N° 06/4-13
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2005

La Régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium, est un service doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. Il retrace essentiellement les opérations suivantes :

- en dépenses : produits d'entretien, fournitures de bureau, fluides (électricité, gaz...), personnel ;
- en recettes : opérations de fossoyage, opérations de crémation, prestations diverses (columbarium, casiers frigorifiques...).

A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est indiquée au sein de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

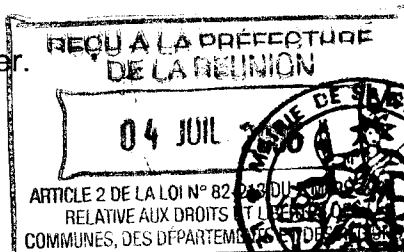
Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2005 s'équilibraient à la somme de 251 402,65 € pour le Fonctionnement.

L'exécution du Budget se traduit comme suit :

. recettes	240 890,74 €,
. dépenses	246 453,82 €,
. résultat de l'exercice	- 5 563,08 €,
. reprise des résultats antérieurs	114 131,04 €,
. résultat brut de l'exercice	108 567,96 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2005 de la Régie Affaires Funéraires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/4-13
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-13 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Administratif 2005 de la Régie Affaires Funéraires qui fait apparaître un excédent de clôture de 108 567,96 € en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

